



Ce formulaire atteste que les travaux réalisés par l'entrepreneur respectent les exigences du programme Rénoclimat. Une fois rempli et signé, il doit être remis au propriétaire, qui le joindra à sa demande d'aide financière.

Si les travaux sont réalisés dans un immeuble en copropriété divisée (condominium), l'entente doit être conclue par le syndicat des copropriétaires.

Les renseignements fournis doivent être exacts et complets. Toute information inexacte ou incomplète pourrait entraîner des pénalités ou, selon les circonstances, des poursuites pénales.

1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

[Réinitialiser le formulaire](#)

Nom légal de l'entreprise

Numéro de licence¹

Nom du représentant

Téléphone

Courriel

Adresse

Ville

Code postal

1 Numéro de licence délivrée, selon le cas, par la Régie du bâtiment du Québec, la Corporation des maîtres électriciens du Québec ou la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec.

2 IDENTIFICATION DE L'HABITATION RÉNOVÉE

Catégorie d'habitation

Type d'habitation

Nombre d'unités

Adresse des travaux

App.

Ville

Code postal

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Client

Nom du participant/ De l'entreprise

Nom du représentant (entreprise seulement)

Adresse de courriel

Adresse de correspondance

app.

Ville

Code postal

4 IDENTIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTATION CLIMATIQUE

- ☐ Amélioration de l'isolation du toit - Annexe 1
- ☐ Amélioration de l'isolation des murs extérieurs - Annexe 1
- ☐ Amélioration de l'isolation des fondations et des planchers - Annexe 1
- ☐ Remplacement de fenêtres - Annexe 1
- ☐ Ajout d'une batterie fixe - Annexe 2
- ☐ Travaux électriques pour le raccordement d'une source de secours - Annexe 2
- ☐ Installation d'une pompe submersible avec batterie - Annexe 2
- ☐ Installation d'un clapet antiretour - Annexe 2
- ☐ Ajout d'un batardeau amovible - Annexe 2

ADAPTATION CLIMATIQUE (EN ZONE INONDABLE) - Annexe 2

- ☐ Protection des fondations
- ☐ Étanchéisation des ouvertures
- ☐ Réaménagement résilient
- ☐ Gestion des eaux souterraines et des eaux d'inondations
- ☐ Matériaux résilients
- ☐ Modification des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie
- ☐ Captage des eaux souterraines et des eaux d'inondations
- ☐ Surélévation de l'habitation

5 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

- ☐ J'atteste que les travaux déclarés ont été réalisés à l'habitation identifiée après le 1^{er} octobre 2026.
- ☐ J'atteste que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- ☐ J'atteste que les travaux respectent les exigences du programme Rénoclimat.

Nom complet du signataire

Signature

- ☐ J'atteste que les travaux ont été effectués sur la partie existante de l'habitation et que tous les travaux effectués dans un agrandissement ont été exclus de la présente demande.

- ☐ Je reconnais que fournir des renseignements faux, inexacts ou incomplets rendrait la demande de mon client non admissible à de l'aide financière du programme Rénoclimat.

Fonction

Date

1 Amélioration de l'isolation du toit

Effacer les données

Les travaux d'isolation du toit doivent couvrir au moins 300 pi² (27,9 m²). La valeur isolante doit atteindre R-60 (RSI 10,57) pour un grenier ou R-40 (RSI 7,04) pour un toit plat ou cathédrale, avec un ajout minimal de R-20 (RSI 3,52). Si le toit de l'habitation est de plusieurs types (grenier, toit plat ou toit cathédrale), ajoutez chaque type séparément.

	Type de toit	Superficie (Pi ²)	Valeur isolante		Totale	
			Initiale	Ajoutée		
1	Sélectionnez...		Sélectionnez...	Sélectionnez...		
2	Sélectionnez...		Sélectionnez...	Sélectionnez...		
3	Sélectionnez...		Sélectionnez...	Sélectionnez...		
4	Sélectionnez...		Sélectionnez...	Sélectionnez...		

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement	Superficie totale
			Sélectionnez...	

2 Amélioration de l'isolation des murs extérieurs

Effacer les données

Les travaux d'isolation des murs extérieurs doivent couvrir au moins 300 pi² (27,9 m²) avec un ajout minimal de R-9 (RSI 1,58) en valeur isolante. La superficie des ouvertures (portes et fenêtres) comprises dans la superficie du mur isolé doit être soustraite de la superficie totale. Les murs qui n'ont pas la même valeur isolante doivent être ajoutés séparément.

	Superficie		Valeur isolante ajoutée				
	Isolée	Ouvertures					
1			Sélectionnez...		3		Sélectionnez...
2			Sélectionnez...		4		Sélectionnez...

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement	Superficie totale
			Sélectionnez...	

3 Amélioration de l'isolation des fondations et des planchers

Effacer les données

Les travaux doivent ajouter au minimum R-15 (RSI 2,64) aux murs de sous-sol, R-3 (RSI 0,53) aux dalles de sous-sol et R-23 (RSI 4,05) aux murs ou planchers de vide sanitaire et aux planchers exposés. La superficie minimale à isoler est de 300 pi² (27,9 m²), sauf pour les planchers exposés dont le minimum est de 150 pi² (13,9 m²). La superficie des ouvertures (portes et fenêtres) comprises dans la superficie du mur de sous-sol doit être soustraite de la superficie totale.

	Type de la fondation et des planchers	Superficie		Valeur isolante ajoutée	
		Isolée	Ouvertures		
1	Sélectionnez...			Sélectionnez...	
2	Sélectionnez...			Sélectionnez...	
3	Sélectionnez...			Sélectionnez...	
4	Sélectionnez...			Sélectionnez...	

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement	Superficie totale
			Sélectionnez...	

4 Remplacement de fenêtres

Effacer les données

Les fenêtres doivent être homologuées **ENERGY STAR^{MD} Les plus écoénergétiques** et être installées dans une ouverture brute existante dans un mur. Aux fins du programme, les portes coulissantes en verre sont considérées au même titre que des fenêtres. Le numéro de référence RNCAN propre à chaque modèle de fenêtre doit apparaître dans la liste de produits interrogeable Rénoclimat. Chaque fenêtre doit avoir son autocollant ENERGY STAR^{MD}.

No de référence	Qty	No de référence	Qty	No de référence	Qty
1 NR	X	4 NR	X	7 NR	X
2 NR	X	5 NR	X	8 NR	X
3 NR	X	6 NR	X	9 NR	X

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement	Total de fenêtres
			Sélectionnez...	

5 Facture additionnelle

Effacer les données

Utilisez cette section si les travaux admissibles figurent sur plus d'une facture.

Travaux	Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement
Sélectionnez...				Sélectionnez...

1 Travaux électriques pour le raccordement d'une source de secours

Effacer les données

Pour que les travaux soient admissibles, l'habitation rénovée ne doit pas être une résidence secondaire. Les dépenses admissibles comprennent les honoraires d'un maître électricien pour le raccordement entre la source et un commutateur de transfert, l'installation d'un commutateur de transfert garantissant un transfert de charge sécurisé en cas de panne et les raccordements entre le commutateur de transfert et le panneau électrique.

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement
			Sélectionnez...

2 Ajout d'une batterie fixe

Effacer les données

Pour que les travaux soient admissibles, l'habitation rénovée ne doit pas être une résidence secondaire. Les dépenses admissibles comprennent l'achat d'un système possédant un ensemble d'une ou plusieurs batteries et un ou plusieurs onduleurs reliés au panneau électrique de la résidence de façon permanente et le système de batterie doit être d'un minimum de 5 kilowattheures (kWh). Le système d'onduleurs doit fournir une onde sinusoïdale réelle, une puissance continue d'au moins 1,2 kW et une capacité de surtension d'au moins 2,5 kW. Il doit pouvoir alimenter le bâtiment simultanément avec le réseau électrique et respecter la norme E.12-07 d'Hydro-Québec.

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement
			Sélectionnez...

3 Installation d'une pompe submersible avec batterie

Effacer les données

Pour que les travaux soient admissibles, l'habitation rénovée ne doit pas être une résidence secondaire. Les pompes admissibles sont celles installées dans un puits, en duplex ou destinées à l'évacuation des eaux à l'intérieur. Elles doivent être neuves, électriques et raccordées à la batterie. Le remplacement est admissible si le système existant est inadéquat, désuet ou non fonctionnel et que la nouvelle pompe améliore le pompage, l'autonomie ou l'évacuation.

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement
			Sélectionnez...

4 Installation d'un clapet antiretour

Effacer les données

Pour que les travaux soient admissibles, l'habitation rénovée ne doit pas être une résidence secondaire. Les clapets normalement fermés (NF) ou normalement ouverts (NO) sont admissibles. Ils doivent être neufs, homologués lorsque cela est requis et installés conformément aux exigences municipales. Le remplacement d'un clapet existant n'est pas admissible.

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement
			Sélectionnez...

5 Ajout d'un batardeau amovible

Effacer les données

Pour que les travaux soient admissibles, l'habitation rénovée ne doit pas être une résidence secondaire. Les types de batardeaux admissibles sont les batardeaux gonflables, réglables en plastique rigide ou de type « bûches ». Le batardeau gonflable ne nécessite pas d'installation par un entrepreneur.

FACTURATION

Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement
			Sélectionnez...

6 Mesures admissibles pour les habitations situées en zone inondable

Effacer les données

Pour que les travaux soient admissibles, l'habitation rénovée ne doit pas être une résidence secondaire et elle doit être située dans une zone inondable identifiée et reconnue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Catégorie

Types de travaux (Ctrl + clic pour plusieurs choix)

Travaux réalisés

1 Sélectionnez...	Sélectionnez...		
2 Sélectionnez...	Sélectionnez...		
3 Sélectionnez...	Sélectionnez...		

FACTURATION

Catégorie	Date de fin des travaux	No de facture	Montant avant taxes	Statut du paiement
Sélectionnez...				Sélectionnez...
Sélectionnez...				Sélectionnez...
Sélectionnez...				Sélectionnez...